



S'KUCKUCKS BLATTTEL

Avril 2004

N°7

BULLETIN MUNICIPAL DE WEITERSWILLER

LE MOT DU MAIRE

Les travaux de la 1^{ère} tranche de RENFORCEMENT du RESEAU D'EAU ont débuté fin MARS 2004 pour une durée de 2 mois : Route de WEINBOURG - Rue PRINCIPALE (jusqu'à la Rue des Roses). La 2^{ème} tranche (durée prévue 3 mois) débutera vers fin AOUT : Rue PRINCIPALE (croisement Rue des ROSES) jusqu'à la sortie du village (maison SCHUNCK) et Route de NEUWILLER.

Je vous signale qu'au fur et à mesure de l'avancement des travaux nous serons obligés de procéder à des coupures d'eau en journée. Nous distribuerons les « AVIS aux HABITANTS » pour vous aviser des coupures d'eau par quartier. Nous serons également obligés d'augmenter sensiblement la teneur en CHLORE (JAVEL) dans l'eau potable pendant la durée des travaux. Nous vous prions de nous excuser pour cette gêne momentanée et vous remercions de votre compréhension. Toutes ces informations ont été communiquées lors de la réunion publique du 24 mars 2004.

En ce qui concerne l'animation du village :

Un RALLYE « VOITURES ANCIENNES » passera dans les rues du village SAMEDI 22 mai 2004 entre 15h30 et 17h30.

Route de NEUWILLER - Rue des PRES - Rue des ETOILES - Rue PRINCIPALE - Route de WEINBOURG et marquera un arrêt à la SALLE POLYVALENTE avant de reprendre la route vers WEINBOURG.

Une petite animation aura lieu lors de l'arrêt au parking de la SALLE POLYVALENTE. L'accès aux voitures anciennes sera autorisé gratuitement. VENEZ NOMBREUX ADMIRER CES MERVEILLES...

La semaine suivante, à la PENTECOTE, le MESSTI verra la participation de nos hôtes de WEITERSWILLER. Les « WEITSCHWILLER DORFMUSIKANTEN » animeront le MESSTI DIMANCHE 30 mai 2004 en matinée et en soirée.

L'extérieur de la salle polyvalente, sera animé comme chaque année par différents STANDS et MANEGES pour petits et grands.

Vous êtes cordialement invités à venir passer un moment agréable pendant ces 3 jours de « FETE au VILLAGE ».

Raymond KISTER

Conseil municipal

Nous vous faisons part des principales décisions prises lors des différentes réunions du conseil municipal.

Séance du 3 novembre 2003

- Le conseil municipal, dans le cadre du projet « Renouveau - Renforcement du réseau Adduction Eau Potable (AEP) Rue Principale », sollicite les aides respectives du Ministère du FNDAE et de l'Agence Financière de l'Eau Rhin-Meuse et envisage d'engager la réalisation des travaux au mois de mars 2004.

- Après que M. le Maire ait présenté le contrat pluriannuel pour l'alimentation en eau potable à conclure entre l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, le Département du Bas-Rhin et la Commune de Weiterswiller, le conseil municipal adopte les dispositions du contrat et autorise M. le Maire à signer, au nom de la Commune de Weiterswiller, le contrat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et le Département du Bas-Rhin.

- Dans le cadre de la réfection de la traversée R.D. 7 en agglomération de la commune, le conseil municipal décide la mise en souterrain des lignes téléphoniques, électriques et de l'éclairage public et sollicite la participation financière du Conseil Régional Alsace pour les travaux de dissimulation des lignes téléphoniques.

Séance du 1^{er} décembre 2003

- M. le Maire fait connaître au Conseil Municipal que, par lettre du 18 novembre 2003, M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt l'a invité à proposer cinq propriétaires de fonds inclus dans le périmètre de remembrement (exploitants ou non) devant siéger au Bureau de l'Association Foncière. Ne peuvent être proposés par le Conseil Municipal les personnes déjà présentées par la Chambre d'Agriculture et qui, ainsi que l'a fait connaître M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt par sa lettre du 18 novembre 2003, sont :

MM. BLOCH Rémy, Chemin Saerling à WEITERSWILLER, BREHM Pierre, Ferme Tiergarten à BOUXWILLER, WESTPHAL Jean-Luc, Ferme Furstweg à WEINBOURG, HATT Jean-Michel, 8 rue de la Source à WICKERSHEIM, SCHILDKNECHT Alfred, 6 rue du Marais à WEITERSWILLER.

Sont ainsi proposés par le conseil municipal :

titulaires : MM. ENGEL Jacky, 3 rue du Soleil à WEITERSWILLER, ROTH René, 11 rue Principale à WEITERSWILLER, STUTZMANN Robert, 5 rue des Etoiles à WEITERSWILLER

suppléants : MM. BERGMANN Henri, 11 rue du Marais à WEITERSWILLER, SCHELLENBERGER Frédéric, 195 Grand'rue à DOSENHEIM-SUR-ZINSEL.

- En vue d'assurer la lutte contre l'incendie Route de Neuwiller, le conseil municipal décide l'acquisition et la pose d'un poteau d'incendie d'un diamètre de 100 mm et sollicite une subvention du Département du Bas-Rhin.

Séance du 5 janvier 2004

- M. le Maire présente au conseil municipal les rapports annuels 2002 portant sur la qualité et le prix du Service d'eau potable et du Service de l'Assainissement.

- Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, M. KISTER Raymond, Maire, pour représenter la Commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des transferts de charges de la Communauté de Communes du Pays de Hanau.

Séance du 23 février 2004

- Le Conseil Municipal adopte les comptes administratifs pour 2003 :

Service eau	Exploitation	Investissement
Dépenses	37 676,97 €	22 969,24 €
Recettes	53 062,41 €	57 087,70 €
Solde	Excédent 15 385,44 €	Excédent 34 118,46

Service Assainissement	Exploitation	Investissement
Dépenses	237,48 €	20 730,96 €
Recettes	17 474,68 €	11 500,00 €
Solde	Excédent 17 237,20	Déficit 9 230,96 €

Commune	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	229 969,38 €	896 857,29 €
Recettes	364 426,43 €	855 403,97 €
Solde	Excédent 134 457,05 €	Déficit 41 453,97

Séance du 22 mars 2004

- Le Conseil Municipal vote le budget primitif Commune pour 2004 :

	budget primitif
Section de fonctionnement dépenses et recettes	406 742 €
Section d' investissement dépenses et recettes	1 012 195 €

- Le conseil municipal décide d'intégrer les 3 taux intercommunaux dans les taux communaux suite au passage de la taxe Professionnelle Unique de la Communauté des Communes du Pays de Hanau et fixe le taux des contributions directes pour l'année 2004 comme suit :

- ⇒ taxe d'habitation : 10,95 %
(9,18 % taux communal inchangé + 1,77 % de part intercommunale)
- ⇒ taxe sur le foncier bâti : 16,47 %
(14,58 % taux communal inchangé + 1,89 % de part intercommunale)
- ⇒ taxe sur le foncier non bâti : 64,14 %
(55,32 % taux communal inchangé + 8,82 % de part intercommunale)

- Le conseil municipal vote le budget primitif Service des Eaux pour 2004 :

	Service des Eaux
Section d' exploitation dépenses et recettes	62 319 €
Section d' investissement dépenses et recettes	463 601 €

- Le conseil municipal décide l'aménagement de la traversée de l'agglomération Rue Principale - RD 7 - 1^{ère} tranche, adopte le projet établi par la Direction Départementale de l'Équipement, Subdivision de Bouxwiller, et sollicite une subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement des Communes -Exercice 2004 - pour les opérations de sécurité incluses dans le projet.

- Le conseil municipal décide l'acquisition de tuyaux d'incendie auprès des Ets VANRULLEN à 59 Halluin, au prix de 635,91 €.

Séance du 5 avril 2004

- Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles la révision du P.O.S. à transformer en P.L.U. a été élaborée et à quelle étape de la procédure il se situe. Il rappelle les motifs de cette révision et explique les grandes orientations du projet, ainsi que les modalités et les résultats de la concertation avec le public.

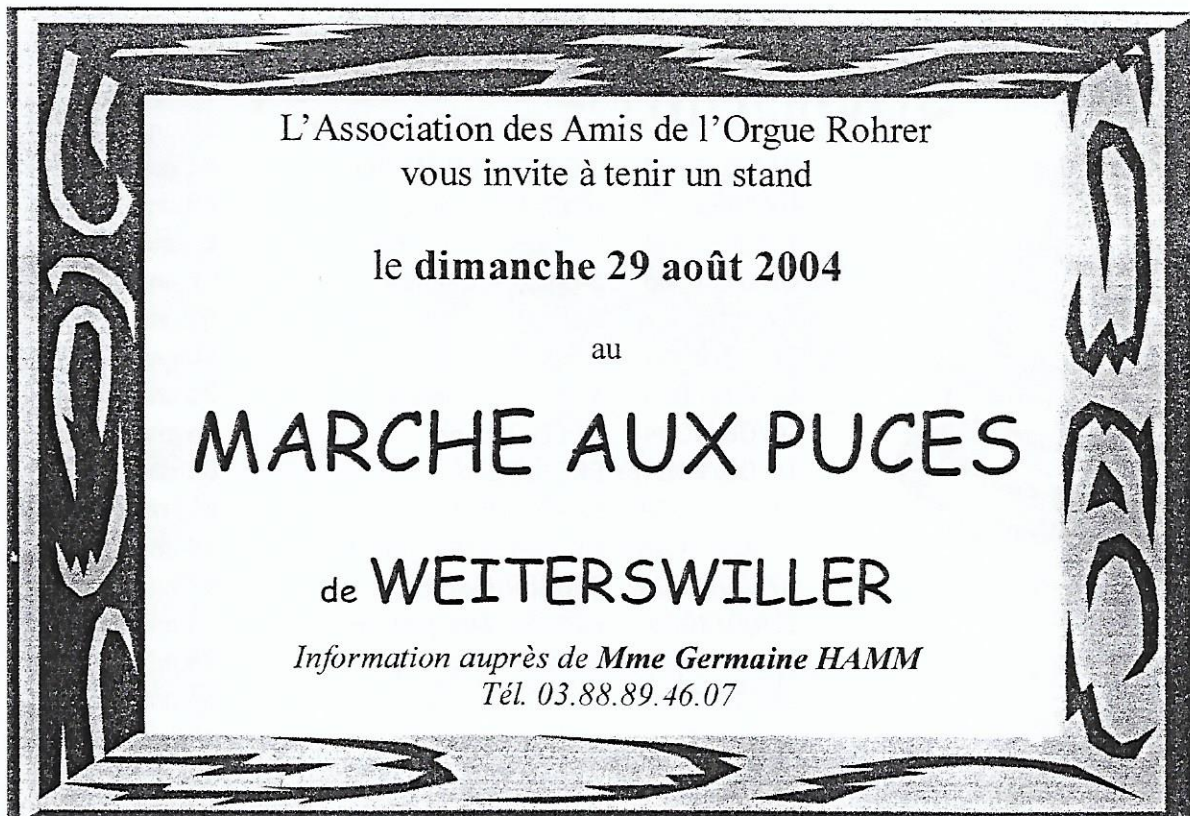
Monsieur le Maire rappelle également qu'un débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a eu lieu au sein du conseil municipal le 3 février 2003.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

1. Tire le bilan de la concertation avec le public
2. Arrête le projet de révision du P.O.S. de la commune
3. Précise que le projet de révision du P.O.S. est prêt à être soumis pour avis, conformément à l'article L 123.9 du Code de l'Urbanisme, aux personnes publiques associées au titre des articles L 121.4 et L 123.6 du C.U., ainsi qu'à leur demande, aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés ;

4. Informe que toute personne ou tout organisme et notamment les associations agréées peuvent consulter le projet arrêté de révision du P.O.S. en mairie, durant ses heures d'ouverture au public.

- Le conseil municipal décide l'acquisition de l'immeuble situé 12, rue Principale, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et sollicite la subvention du Conseil Général du Bas-Rhin à laquelle peut prétendre l'acquisition d'un élément remarquable du patrimoine.



ETAT CIVIL

Naissances

- 06/11/2003 Lucas fils de HENRY Yannick et KISTER Véronique
07/03/2004 Lucas fils de CADIET Franck et DURRMEYER Christiane
08/03/2004 Lenny fils de KOSE Sami et BENNINGER Céline



Sincères félicitations aux heureux parents

Décès

- 07/11/2003 Marcel OTTWILLER à l'âge de 74 ans
14/11/2003 Christian HARTENSTEIN à l'âge de 91 ans
19/11/2003 Joseph ZIEGELMEYER à l'âge de 93 ans
09/12/2003 Victor DORSCHNER à l'âge de 64 ans
19/01/2004 Marguerite SCHLUTH à l'âge de 94 ans
16/02/2004 Erna BALTZER à l'âge de 82 ans
04/04/2004 Henri BERGMANN à l'âge de 73 ans

Nous exprimons nos sincères condoléances aux familles éprouvées.

Grands anniversaires (à partir de 80 ans)

19/03/2004	HESCHUNG Joseph	80 ans
11/05/2004	BIEBER Alfred	92 ans
14/05/2004	SCHLICK Madeleine	90 ans
16/05/2004	ERBS Fernand	81 ans
18/05/2004	PFISTER Frédéric	81 ans
23/05/2004	VAN HOECKE Albert	88 ans
30/05/2004	LEININGER Marguerite	80 ans
31/05/2004	LEININGER Michel	83 ans
07/06/2004	ADOLFF Sophie	88 ans
13/06/2004	LOSSEL Charlotte	81 ans
01/07/2004	SCHLICK Emilie	92 ans
09/07/2004	HUMMEL Claire	88 ans
12/07/2004	BECK Eve	80 ans
14/07/2004	GANSTER Louise	82 ans
10/08/2004	HELD Joseph	86 ans
14/08/2004	ERBS Odile	82 ans
26/08/2004	GRAESBECK Line	81 ans
27/08/2004	FICHTER Marguerite	84 ans
07/09/2004	BIEBER Marthe	87 ans
11/09/2004	KISTER Marguerite	84 ans
29/09/2004	GIMBEL Marie	94 ans
29/09/2004	KISTER Louise	84 ans
12/10/2004	SEILER Fernand	80 ans



Nouveaux arrivants

Les nouveaux arrivants peuvent se faire connaître à la Mairie pour permettre la mise à jour des fichiers concernant la population communale. Nous vous en remercions.

INFOS PRATIQUES

Mairie

Horaires d'ouverture au public

Lundi	de 10 à 12 heures
Mercredi	de 10 à 12 heures
Vendredi	de 17 à 19 heures (avec permanence Maire ou Adjointes)

Nous vous prions de ne venir que durant les heures d'ouverture au public pour régler vos démarches administratives.

Offre d'emploi

Le poste de secrétaire de Mairie de la commune sera vacant à partir de février 2005. Toute personne intéressée pour occuper un tel poste peut se faire connaître rapidement auprès de M. le Maire par un courrier écrit dans lequel elle décrit ses motivations et qualités pour occuper un tel poste en joignant un CV.

Carte d'identité

A l'approche des vacances, pensez à renouveler votre carte d'identité si celle-ci devait être périmée.

Pour obtenir une nouvelle carte d'identité, faites en la demande à la mairie en vous munissant des documents suivants :

- 2 photos d'identité de bonne qualité
- un extrait de naissance
- un justificatif de domicile (facture électricité, téléphone... avis d'imposition...)

La durée d'attente est actuellement de 3 à 4 semaines.



Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)

Dorénavant, la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères est perçue par la Communauté des Communes pour tous les habitants du Pays de Hanau.

Pour les ménages, la REOM se compose en 2004 d'une part fixe par foyer (50,- €) et d'une part variable (45,- €) proportionnelle au nombre de personnes composant le foyer et plafonnée à 5 personnes.

Le montant de la redevance sera donc :

- foyer de 1 personne : 95,- €
- foyer de 2 personnes : 140,- €
- foyer de 3 personnes : 185,- €
- foyer de 4 personnes : 230,- €
- foyer de

5 personnes et plus : 275,- €

Pour les résidences secondaires, le montant payé correspond à la redevance facturée pour un foyer de 2 personnes.

- les matériaux neutres (gravats, terre...)
- les incinérables (végétaux, bois...)

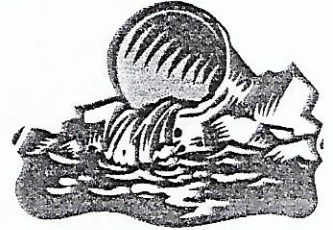
Pour une importante quantité de gravats, prévenir 4-5 jours à l'avance à la mairie.
Les containers (papier, verre, plastique) sont vidés toutes les 2 semaines. Prière de ne rien poser à côté.

Par ailleurs, nous vous rappelons ci-dessous les horaires d'ouverture de la déchetterie d'Ingwiller :



Lundi et samedi de 9h00-12h00 et 13h00-18h00
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 13h00-18h00

Dans le souci du respect de l'environnement
ne jetez pas vos déchets dans la nature !



FÊTE DE LA MUSIQUE

A black and white illustration of four children dancing in a line. They are wearing simple, dark clothing. Above them are several musical notes floating in the air.

La MJC et sa chorale,
à l'occasion
de la fête de la Musique,
vous invitent à venir partager
un moment musical le soir du
SAMEDI 19 JUIN 2004
dans la cour de l'école.
Toute personne intéressée
pour participer musicalement à la Fête
peut se manifester à **SCHERER FREDDY.**



Promenade : apprendre la prudence aux enfants. Dès l'âge de deux ans, un enfant peut comprendre qu'il y a des règles de sécurité pour se promener à l'extérieur. Expliquez-lui tranquillement, avant de quitter la maison, la nature des risques qu'il peut rencontrer dans la rue ou dans les magasins (se perdre, se faire écraser, etc.) et qu'il doit suivre vos consignes. Il le fera d'autant mieux si vous le valorisez et l'encouragez. Cela dit, les parents doivent rester extrêmement vigilants et montrer leur désapprobation si l'enfant enfreint les règles.

(Source : Parents, n° 414)



Morsures : Le meilleur ami de l'homme ?

Un enfant sur deux mordu par un chien a moins de cinq ans. Dans les trois-quarts des cas, c'est au visage, au cou et aux mains. Le plus souvent, c'est le chien de la maison qui est en cause.

(Source : Infocrèche n° 28)



Arthrose : Ménager son genou avant qu'il ne soit trop tard.

Soulager l'arthrose du genou est possible grâce à quelques précautions : alléger sa surcharge pondérale, muscler ses jambes avec une activité

idéale comme la natation, éviter la station debout prolongée, allonger les jambes quand on est assis. Enfin, si les genoux sont déjà déformés, porter des semelles orthopédiques qui amortissent les chocs.

(Source : Santé Magazine n° 331)



Conduite à risques : Canaliser l'énergie d'un casse-cou. Affirmation personnelle, recherche de limites ou besoin de se sentir vivre plus fort : les ados aiment les activités à risques. Il appartient aux parents de leur apprendre à se protéger et à prendre soin d'eux. Il peut être conseillé de les orienter vers des sports intenses encadrés et contrôlés par des professionnels, cela favorisera l'apprentissage de règles personnelles et sociales.

(Source : Psychologies n° 21)



Cyclomoteur : Le casque divise par deux le risque de décès.

Non seulement le casque est obligatoire, mais il limite considérablement les risques car, dans 70 % des accidents, c'est la tête des cyclomotoristes qui est touchée en premier. Porter un casque divise par 2,5, en ville, et par 2, à la campagne, le risque d'être tué. Choisissez-le homologué et parfaitement à votre taille. Il ne doit pas comprimer les oreilles.

(Source : L'Hebdo, le Monde des ados n° 19)



Piscines : Dispositif de sécurité obligatoire pour l'été prochain.

A partir du 1^{er} Janvier 2004, les piscines privatives enterrées, non closes, à usage individuel ou collectif, devront être pourvues d'un dispositif de sécurité normalisé antinoyade (barrière, système d'alarme, couverture de sûreté, abris).

(Source : La Lettre de la CSC n° 56)



Voiture : Attachés en toutes circonstances.

70 % des accidents de la route se produisent à moins de 15 Km du lieu d'habitation. Dans un accident sur deux, les enfants blessés ou tués ne sont pas ou mal attachés. Il est indispensable d'assurer la protection des enfants, quelle que soit la nature du trajet.

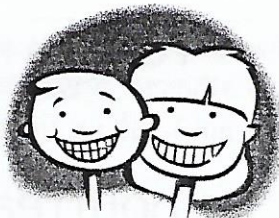
(Source : Féminin Pratique n° 6)



Médicament : L'aspirine n'est pas inoffensive.

L'aspirine n'est pas une substance anodine. Outre les risques d'allergie et de maux d'estomac, elle est déconseillée aux personnes souffrant d'ulcère digestif, en raison de son action anticoagulante. Il ne faut pas en prendre l'estomac vide, ni sur de trop longues périodes, sous peine de saignements ou d'anémie, et bien sûr respecter les doses prescrites ou recommandées.

(Source : Alternative Santé, l'Impatient n° 301)



Orthodontie : Prévenir la malposition dentaire.

Quand on sait que 60% des enfants ont des dents mal placées et que 25% sont traités en orthodontie, la prévention s'impose. Elle peut commencer très tôt : allaiter au sein renforce les muscles de la bouche de bébé, préférer la sucette au pouce évite les déformations du palais. Plus tard, l'alimentation a un rôle à jouer : il faut des aliments solides pour que l'enfant mastique et renforce les muscles de sa mâchoire. Il doit aussi respirer par le nez et non par la bouche pour que la langue soit bien positionnée et les dents jointes.

(Source : Génération Santé n° 26)

Produits ménagers, produits dangereux ?

5 conseils sécurité

- Ne mélangez jamais plusieurs produits ménagers : des gaz toxiques, irritants ou autres peuvent se dégager.
- Ne les transvasez jamais dans un autre conditionnement : un quart des intoxications dues aux produits ménagers se produisent ainsi.
- Privilégiez les produits équipés d'un bouchon de sécurité, à l'épreuve des enfants, et pensez à toujours bien les refermer après usage.
- Conservez les produits hors de portée des enfants, dans un placard sécurisé, en respectant les indications prescrites pour leur conservation.
- Les déchets toxiques ménagers ne doivent jamais être jetés à la poubelle, ni dans l'évier, ni être brûlés. Renseignez-

vous à la mairie pour connaître la déchetterie proche de votre domicile pour les évacuer sans dommage pour l'environnement.

(Source : CSC - Commission de la Sécurité des Consommateurs)



Cancer : Les fruits et les légumes ont un effet protecteur. Consommer, chaque jour, 400 à 800 g de fruits et légumes, frais de préférence, réduit de 20 % les risques de cancer, en particulier le cancer colorectal et ceux du poumon et de l'estomac. Une condition cependant : varier le choix des produits car c'est l'association de vitamines, minéraux, oligo-éléments, fibres et autres constituants qui est bénéfique.

(Source : Le Quotidien du Médecin, 26 Mai 2003)



Pied : Lâcher les baskets pour protéger ses pieds.

Il n'est pas bon pour les pieds de porter constamment des baskets, surtout si elles ne sont pas lacées : le pied se contracte en permanence et finit par se déformer. De plus, les semelles, trop amortissantes, qui absorbent trop les chocs de la marche ou de la course, favorisent à long terme l'atrophie des capitons plantaires et les problèmes de minéralisation des os.

(Source : Que Choisir n° 406)

Saturnisme : En cas d'achat immobilier, se renseigner sur les risques.

Si vous achetez un logement dans un immeuble construit avant 1948, il faut vous renseigner sur les risques d'exposition au plomb. Les zones à risques sont répertoriées par les Directions départementales de l'action sanitaire et sociale (DDASS)

(Source : Guide adresses, Le Particulier n° 62)

Les informations parues dans cette revue de presse sont des synthèses d'articles issus de publications diverses et n'engagent que les auteurs de ces derniers.

Le bourreau de Weiterswiller

Parmi les vieux métiers ayant existé à Weiterswiller, il en est un que la mémoire collective a oublié, celui de bourreau.

Personnage essentiel durant une grande partie du Moyen Âge et jusqu'aux temps modernes, le bourreau avait sa demeure dans chaque résidence seigneuriale, même petite (pour Weiterswiller château et seigneurie des Fleckenstein). La maison d'habitation devait se situer en dehors du village même. À Weiterswiller, le bourreau habitait au " Schinderhansels Eck ", au cœur du quartier des bergers (Schinder = équarrisseur, bourreau, Eck = coin). Près de sa demeure se trouvait le " Schelmenboesch " (buisson du coquin) et le " Henckersloch " (trou de l'écorcheur) où le bourreau enterrait notamment le bétail crevé.

Placé au ban de la société honorable, "l'exécuteur des hautes œuvres" avait un statut particulier qui se transmettait de père en fils. Droits et obligations composaient le "métier". Parmi ces derniers on peut relever par exemple l'obligation de porter en permanence, même les jours de fête, un vêtement distinctif et le droit de porter des armes. Le bourreau était aussi exempt d'un bon nombre d'impôts et pouvait en lever à titre personnel. L'impôt de havage lui permettait de prendre chez les commerçants et artisans du village, de façon hebdomadaire, tout ce que sa main pouvait contenir ou saisir.

À Weiterswiller, la potence se situait vraisemblablement à gauche de la route de la Petite Pierre, à l'orée de la forêt, au lieu dit le " Galgen " (gibet). À noter que la maison forestière sise à cet endroit et construite après la Révolution française fut baptisée du même nom "Galgen". La légende raconte que les nuits de pleine lune, des voix étranges et plaintives s'échappent encore de ces lieux de sinistre mémoire.

Calendrier des manifestations 2004 à venir
--

Samedi 1^{er} mai : Fête de la pêche à l'étang d'Obersoultzbach par l'APP **Obersoultzbach-Weiterswiller**

Samedi 8 mai : Pêche gratuite pour les Membres Sympathisants à l'étang d'Obersoultzbach par
l'APP **Obersoultzbach-Weiterswiller**

Dimanche 9 mai : Kermesse de la **Paroisse Catholique**

Samedi 15 mai : Kermesse scolaire par les **Parents d'Elèves et les enseignants du Regroupement
Pédagogique Intercommunal**

Samedi 29 au lundi 31 mai : Kuckucksmessti par le **Groupement Sportif et Culturel**

Samedi 19 juin : Fête de la musique par la **MJC**

Dimanche 27 juin : Tournoi sixte par l'**Association Sportive Weiterswiller**

Dimanche 10 juillet : Fête des **Sapeurs-Pompiers** et Feu de la Saint-Jean

Samedi 31 juillet & dimanche 1 août : Tournoi de basket par le **Basket-Club St Michel**

Vendredi 15 août : 15^{ème} marche populaire IVV par l'**Association Sportive Weiterswiller**

Dimanche 29 août : Brocante par l'**Association des Amis de l'Orgue Rohrer**

Samedi 3 octobre : Concert à l'Eglise Historique (Ensemble Vocal de Bad Durkheim)

Numéros utiles	
----------------	--

Pompiers	18
Gendarmerie	17
SAMU	15
Centre Anti-poisons	03.88.37.37.37
SOS Mains	03.88.67.44.01
Assistante Sociale	03.88.70.45.04
Mairie	03.88.89.47.50
Salle polyvalente	03.88.89.26.36
Location salle polyvalente et salle de Gym	
M. ENGEL Jacky.....	03.88.89.69.81
Location MJC	
M. BIEBER Robert	03.88.89.20.79
Chef de corps des sapeurs-pompiers	
(M. WOELTZ Michel)	03.88.89.54.67

Directeur de publication : Raymond KISTER Comité de rédaction : Jean-Pierre HAMM / Christophe MAGNUS / Thierry WEINLING / Daniel WEISS Imprimé par nos soins. Dépôt légal et numéro ISSN en cours.
--

